POLITIQUE GENRE CHEZ ENFANTS DU MONDE

Introduction

EdM a pour mission « d'aider et de protéger l'enfance en dehors de toute considération de race, de sexe, de nationalité, de croyance et d'opinion politique, par des actions d'entraide internationale ou de coopération au développement. »[1]

Pour EdM, l'intégration de l'approche genre dans ses programmes est une question éthique liée au respect des droits humains et en lien avec sa mission. Pour autant, soucieuse de l'équilibre entre les sexes, EdM a depuis plusieurs années développé un axe transversal « femmes et filles » consistant à porter une attention particulière sur la situation des femmes et des filles dans les activités des programmes, en promouvant par exemple l'accès et la réussite des filles à l'éducation (en visant la parité). Dans le programme 2013-16, un axe transversal « femmes et genre » a été mis en place, sans toutefois que la démarche en matière de genre ne soit pour autant assez systématisée.

Pour aller plus loin dans sa démarche, EdM a décidé d'élaborer une politique en matière de genre, qui lui permettrait d'aller plus loin tant dans ses programmes, avec ses partenaires, qu'au sein même de l'association dans la promotion des changements nécessaires à l'égalité entre les sexes.

Définitions

GENRE

« *Fait référence aux attributs et opportunités sociaux associés à la masculinité et à la féminité et aux relations entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, ainsi qu'aux relations entre les femmes et celles entre les hommes. Ces attributs, opportunités et relations sont socialement construits et appris à travers les processus de socialisation. Ils sont ponctuels, variables et liés à un contexte spécifique. Le genre détermine ce qui est attendu, permis et estimé chez une femme ou un homme dans un contexte donné. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et inégalités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les responsabilités assignées, les activités entreprises, l'accès à et le contrôle des ressources et les possibilités de prise de décisions. Le genre s'insère dans le contexte socioculturel plus large. D'autres critères importants pour l'analyse socioculturelle sont la classe sociale, la race, le niveau de pauvreté, le groupe ethnique et l'âge* ».[2]

[1] Statuts d'Enfants du Monde, version datée de juin 2015

[2] OSAGI, 2001, 'GenderMainstreaming: Strategy for Promoting Gender Equality Document' (« Document sur l'Intégration de la dimension Genre), tiré de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017: http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/womens-empowerment/gender-equality-strategy-2014-2017.html

EGALITE ENTRE LES SEXES

« *Fait référence à l'égalité des droits, responsabilités et opportunités des femmes et des hommes et des filles et des garçons. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront les mêmes mais que les droits, responsabilités et opportunités des femmes et des hommes ne seront pas fonction du fait qu'ils soient nés masculins ou féminins. L'égalité des sexes implique la prise en compte des intérêts, besoins et priorités aussi bien des femmes que des hommes. L'égalité des sexes n'est pas une « question féminine » mais devrait aussi concerner et engager pleinement les hommes comme les femmes. L'égalité des sexes est vue comme une question relevant des droits de la personne mais aussi en tant que condition préalable et indicateur du développement durable centré sur l'être humain* ».[3]

L'égalité entre les sexes repose sur plusieurs conventions, déclarations et Programmes des Nations Unies, pour ne citer que les plus importants :

- ✓ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Protocole facultatif. La « déclaration des droits des femmes » est la pierre angulaire de tous les programmes des Nations Unies en faveur des femmes. Plus de 185 pays sont parties à la Convention ;
- ✓ La Déclaration et le Programme d'action de Beijing (PFA). Adopté par les gouvernements lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995, ce document stipule les engagements pris par les gouvernements pour renforcer les droits des femmes ;
- ✓ La Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement et plus récemment les Objectifs de Développement Durable (ODD), et notamment l'Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Introduite lors de la Conférence de Pékin, l'approche genre et développement (GED), en visant une société plus juste et plus égalitaire, privilégie un développement centré sur l'humain, des relations égalitaires entre les femmes et les hommes et un développement durable et solidaire.

L'atteinte de ces objectifs passe obligatoirement par la prise en compte des préoccupations et des expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes dans tous les domaines de sorte que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes avantages et que les inégalités ne puisse se perpétuer.

La GED implique la remise en question et la prise de distance vis-à-vis des préjugés et des stéréotypes sexués qui constituent autant de barrières à l'égalité et une redéfinition des rôles traditionnellement attribués aux femmes et aux hommes dans la société.

[3] Ibid

But

La Politique genre d'EdM vise à faire en sorte que toutes ses interventions favorisent l'égalité des hommes et des femmes, afin qu'ils/elles puissent exercer les mêmes droits et jouissent équitablement des retombées du développement.

Axes de travail

Pour Enfants du Monde, il s'agira d'intervenir en matière de genre à la fois :

- *Au niveau de ses programmes* :
    - Avec les partenaires : pour promouvoir une vision commune en terme de genre et qu'une réflexion puisse être discutée avec nos partenaires, et le cas échéant les soutenir dans la mise en œuvre d'une démarche en la matière ; pour intégrer l'approche genre dans les moments forts des programmes (nouvelles phases, nouveaux programmes, établissement de nouveaux partenariats ou renouvellement d'anciens partenariats) ;
    - Avec les secteurs santé et éducation : pour s'assurer de la prise en compte du genre dans les contenus de formation ou de programmes de sensibilisation ;
    - Sur le plan de la gestion des programmes : pour s'assurer de la prise en compte de la dimension genre dans les outils de gestion des projets et programmes afin de notamment mieux intégrer la différenciation de genre dans l'analyse des besoins, les systèmes de suivi-évaluation et documenter les acquis en matière de genre dans les programmes.

- *Au niveau de l'association* (sa mission, sa vision, ses objectifs, sa culture organisationnelle et son mode de fonctionnement) en soutenant activement l'égalité entre hommes et femmes. Notamment, les documents pertinents en matière de gestion du personnel doivent prendre en compte les principes de l'approche genre.

Stratégies

La stratégie d'EdM est de mettre en place des efforts intégrés en matière de genre afin que l'égalité des sexes soit prise en compte dans l'ensemble de ses activités. Néanmoins, suivant le contexte et les besoins, il peut aussi être nécessaire de mettre en place des activités spécifiquement axées pour les femmes ou hommes.

Pour s'assurer de l'intégration du genre dans la gestion des programmes, il s'agit de :
- Lors de l'analyse du contexte : collecter des données désagrégées ; analyser la situation des hommes et des femmes (problèmes, besoins pratiques et intérêts stratégiques, contraintes, opportunités) dans le contexte et suivant les dimensions culturelles ; analyser les acteurs ;

- Lors de la conception : utiliser des compétences en approche genre et prévoir des formations si nécessaires ; définir les priorités des hommes et des femmes ; prendre en compte les actions permettant de répondre aux priorités dans le budget ; définir des indicateurs « genrés » ;

- Lors de la mise en œuvre : réaliser les activités suivant leur conception et les principes de la GED ;
- Lors du suivi : vérifier l'effet du projet sur les relations femmes-hommes et leur évolution (notamment à travers les indicateurs « genrés »); intégrer si nécessaire des actions spécifiques en direction des femmes ou des hommes (par exemple, des mesures favorisant l'accès et la participation) ;
- Lors de l'évaluation : veiller à ce que les outils d'évaluation intègrent des critères et des indicateurs de genre ; formuler des recommandations spécifiques en matière de genre ; valoriser les bonnes pratiques.

Afin d'y arriver, il faut mettre en place les démarches suivantes :
- Promouvoir que les questions de genre soient prises en compte chez les organisations partenaires : établir un diagnostic au niveau institutionnel et évaluer les besoins de renforcement des capacités ;
- Former selon les besoins les chargé-e-s de programme, spécialistes et assistant-e-s d'EdM ;
- Développer ou adapter des outils pour la prise en compte de la thématique dans le cadre des programmes (canevas des rapports et pré-bilan, fiches d'observation et de suivi, check list, etc.) ;
- Intégrer les questions de genre dans les formations et la production de matériel.

Pour s'assurer de l'intégration du genre au sein de l'association, il s'agit de soumettre un questionnaire sur la thématique au sein d'EdM, de réviser les documents clés et de suivre dans le temps les évolutions.

Répartition des responsabilités au sein d'EdM

Le Secrétaire général veille à l'application de la politique de l'égalité entre hommes et femmes ainsi qu'au respect de l'égalité des chances. Il est attentif à la prise en compte de cette politique dans les différents processus d'approbation (programmes par pays, politiques, stratégies, etc.) et dans les systèmes de pilotage stratégique.

Les chargées/s de programmes et les spécialistes sectoriels s'assurent de l'intégration de l'égalité hommes-femmes de manière appropriée dans les stratégies, les politiques et dans les programmes par pays/région, ainsi que dans les contenus de formation ou de sensibilisation. Elles/Ils s'assurent que les informations en lien avec le suivi du genre soient transmises par le terrain.

Les coordinatrices/teurs des bureaux de coordination s'assurent de l'intégration de l'égalité hommes-femmes dans les projets et programmes et appuient les partenaires pour le faire si nécessaire. Ils veillent à la prise en compte les relations hommes-femmes au niveau d'un programme ou d'un projet.

La/le responsable pour le Genre au siège fournit aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux partenaires d'EdM un appui thématique pour l'intégration et le suivi du thème.